

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme**COMMISSION PERMANENTE DU 3 JUILLET 2019****Rapport n° CP 2019-237****Mise en œuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles - 4^e rapport pour 2019**Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s) **Amendement**

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

Article 12 : Plan « Grand Chaud » - été 2019*« décide de mettre en place un plan « Grand Chaud » à hauteur de 100 000 € afin d'aider les associations œuvrant en faveur des personnes en situation de précarité en période de canicules »***Exposé des motifs****PLAN GRAND CHAUD :****ADAPTER LA REPONSE PUBLIQUE FACE AUX URGENCES SANITAIRES ET SOCIALES**

En mars dernier, le groupe Front de gauche proposait à l'exécutif un amendement afin d'anticiper les prévisibles montées des températures qui vont se généraliser avec le réchauffement climatique. La fréquence des épisodes de canicule mêlant pics de chaleur et de pollution s'est déjà accélérée ces dernières années.

Au-delà de la mobilisation incontournable de notre collectivité pour lutter contre le réchauffement climatique, la Région se doit d'agir auprès de nos concitoyens les plus démunis et, en premier lieu, les sans-abris, mais aussi les populations, souvent très jeunes, vivant dans les bidonvilles franciliens.

Chaque année, les associations œuvrant en faveur des personnes en situation de précarité nous alertent sur leurs difficultés et parfois leur incapacité à faire face à l'augmentation des besoins notamment au cœur de l'été.

Alors que le 115, numéro d'urgence des sans-abris, est encore plus saturé en été qu'en hiver, les pouvoirs publics doivent agir : d'abord, en anticipant et, ensuite, en participant activement au plan national canicule dans les compétences qui sont les siennes mais également en faisant preuve d'une solidarité élémentaire. Être aux côtés, en soutien financier, des associations œuvrant auprès des plus précaires qui sont les seules capables d'évaluer les nécessités et les besoins liés à l'été et au réchauffement climatique est l'objet de cet amendement.

Systématiser, anticiper et planifier par le biais d'un « Plan Grand Chaud » fait partie de la nécessaire adaptation de notre société aux épisodes de fortes chaleurs.

Céline MALAISE